


Informations de base	
<b>2010/2213(IMM)</b> IMM - Immunité des députés Demande de levée de l'immunité parlementaire de Agnes Hankiss <b>Subject</b> 8.40.01.03 Immunité des députés	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<div style="border: 1px solid red; display: inline-block; padding: 2px;">JURI</div> Affaires juridiques		WALLIS Diana (ALDE)	20/09/2010
			Rapporteur(e) fictif/fictive ZWIEFKA Tadeusz (PPE)	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
24/05/2011	Vote en commission		Résumé
26/05/2011	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A7-0196/2011</a>	
07/06/2011	Décision du Parlement	<a href="#">T7-0247/2011</a>	Résumé
07/06/2011	Résultat du vote au parlement		
07/06/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2010/2213(IMM)
<b>Type de procédure</b>	IMM - Immunité des députés
<b>Sous-type de procédure</b>	Levée d'immunité
<b>Base juridique</b>	Règlement du Parlement EP 6
<b>Autre base juridique</b>	Règlement du Parlement EP 165
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée
<b>Dossier de la commission</b>	JURI/7/03853

Portail de documentation			
<b>Parlement Européen</b>			

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A7-0196/2011</a>	26/05/2011	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T7-0247/2011</a>	07/06/2011	<a href="#">Résumé</a>

## Demande de levée de l'immunité parlementaire de Agnes Hankiss

2010/2213(IMM) - 07/06/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **lever l'immunité d'Ágnes HANKISS** (PPE, HU).

La demande de levée de l'immunité émane du tribunal départemental central de Buda (HU) afin de pouvoir mener un procès pénal pour diffamation à l'encontre de la députée. Au cours d'une procédure longue et à rebondissements, une action en justice a en effet été ré-ouverte le 31 mars 2010, mais la procédure a été suspendue au motif que Mme Hankiss bénéficiait de l'immunité parlementaire en sa qualité de députée au Parlement européen.

Toutefois, le Parlement considère qu'en l'espèce, l'article 9 du Protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes ne peut s'appliquer à la députée puisque l'affaire concerne des propos tenus en 2004, longtemps avant qu'elle ait été élue au Parlement. Il considère par ailleurs qu'il n'y a aucune preuve de *fumus persecutionis*, c'est-à-dire d'éléments suffisamment précis et sérieux pour donner à craindre que l'action ait été engagée dans l'intention de causer un préjudice politique à la députée.

En conséquence, le Parlement européen décide de lever l'immunité d'Ágnes HANKISS.